

Le 29 octobre 1773 – Maillart au ministre
Où il est question du comportement de M. de Kerguelen

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/34 f°173

Le 29 octobre 1773 – Maillart au ministre : Comportement inadmissible de M. de Kerguelen pendant son séjour ici.

La plupart des reproches signalés dans cette lettre se retrouvent dans les articles du jugement du Conseil de guerre tenu à Brest le 14 mai 1775. Ils vaudront à Kerguelen une condamnation : « Pour réparation de quoi, le Conseil de guerre a cassé ledit Sr de Kerguelen, le casse & extrait dès ce jour du corps des officiers de la marine ; ordonne que son nom soit rayé de dessus les listes & tableaux desdits officiers, le déclarant incapable de jamais servir le roi dans la marine, déchu & privé de tous honneurs & prérogatives attribués à ce corps, & le condamne à garder prison pendant six ans, dans telle citadelle qu'il plaira à Sa Majesté lui assigner ... ». Ledit Forestier est lui-même condamné pour des falsifications diverses en écritures « au bannissement perpétuel à dix lieues de tous ports & arsenaux de S. M., le déclarant incapable de jamais servir dans les bureaux de la marine, ni sur les vaisseaux du roi. »

A l'Isle de France le 29 octobre 1773

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte par une lettre particulière n°161 du 3 septembre dernier que le vaisseau du Roi *le Rolland* était arrivé dans cette colonie le 30 août précédent. Ce vaisseau, avec la frégate *l'Oiseau* et la corvette *le Dauphin*, que nous avons armés ici pour les suivre, est parti le 17 octobre pour Bourbon d'où ils doivent continuer leur voyage après y avoir passé encore 15 jours.

M. de Ternay ne vous laisse pas ignorer, Monseigneur, la conduite qu'a tenue ici M. de Kerguelen, dont ce gouverneur et moi avons les plus justes motifs de nous plaindre.

Tous les officiers des troupes de ses îles, passagers à son bord, parmi lesquels s'est trouvé M. Delort, colonel du régiment de l'Isle de France, se sont débarqués fort mécontents des procédés qu'ils ont essuyés pendant la traversée.

M. de Kerguelen avait embarqué à son bord en France une fille avec laquelle il a vécu scandaleusement. Cette fille n'est pas même portée sur le rôle d'équipage ni des passagers, j'en ai fait le reproche au Sr Forestier qui fait à bord les fonctions d'écrivain, détail dont il m'a paru en toute occasion n'avoir aucune notion.

Cette fille a été débarquée ici à l'arrivée du vaisseau, et M. de Kerguelen a continué à vivre avec elle, a fini par la battre et par vouloir la laisser dans la colonie, sans seulement lui laisser ses hardes ; enfin la veille du départ, il s'est décidé à la rembarquer et elle continue le voyage sur *le Rolland*.

Cet officier, dont personne n'est content, ne l'est jamais de quoi que ce soit. Il a trouvé la colonie manquant du nécessaire, et il désirait comme si elle eut été au sein de l'abondance, toujours exigeant, toujours plaignant, il a occasionné ici une dépense énorme, et qui s'étend à environ 90 mille livres, ainsi que j'ai l'honneur de vous en rendre compte en particulier. Jamais il n'avait assez, ni assez tôt, et quoiqu'on quitta [*mot illisible*] pour lui, ce n'était jamais assez.

Il a d'abord voulu disputer le droit de porter la flamme à M. Joannis, quoique son ancien. La question ayant cependant été décidée en faveur de ce dernier, il a cherché à humilier ce respectable capitaine dont la sagesse et la patience ont empêché tous les éclats. M. de Joannis, voyant revenir de Bourbon le bâtiment qui ramenait M. de Ternay, envoya un officier de son bord à M. de Kerguelen pour le prévenir que *la Victoire* saluerait du canon, et qu'il le pria, ainsi que *l'Oiseau*, de saluer de la voix lorsque le Gouverneur passerait. Dites à M. Joannis, répondit-il à l'officier, que M. de Rosnévet

et moi savons ce que nous avons à faire. D'après cela, et malgré les dispositions de la fin de l'article 265 de l'ordonnance de la Marine de 1765, et au mépris de l'ordre de M. Joannis, *le Rolland* salua du canon.

M. de Kerguelen qui ne respecte rien, s'est permis des propos dans cette colonie, dans lesquels il avait compromis M. de Ternay et moi à un point qui nous a obligé à lui en faire les reproches qu'il méritait. A cet effet, M. de Ternay l'a mandé en pleine salle du gouvernement où, en présence de 40 personnes, nous avons dit à M. de Kerguelen (qui au surplus a nié les propos et a bien fait, car ils ne sont pas soutenables) ce que nous pensions ; et que quand le Roi avait donné sa confiance à deux chefs, il ne convenait pas à M. de Kerguelen de chercher à leur faire perdre un crédit et une considération, qu'ils sont au surplus dans le cas de mériter.

A en croire tout le public il a débarqué ici une pacotille très considérable, et a acheté ici à toutes mains des marchandises en échange qu'il a embarqué sur son vaisseau. Je n'en doute aucunement comme particulier, mais en ma qualité je n'ai fait aucune démarche pour m'en assurer : je ne sais comme intendant que l'embarquement de 18 balles de marchandises de l'Inde, et de 36 balles de café dont j'ai l'honneur de vous rendre un compte séparé.

Ce que je sais, c'est que M. de Kerguelen n'a pas pris en France tout ce qui lui revenait en vivres ; j'ai idée que d'un seul article, il a laissé 75 quarts de farine. Je sais encore que sous prétexte de manque de place, il a refusé de recevoir à son bord des farines que l'agent du Roi au cap de Bonne-Espérance lui a proposé de prendre pour les remettre ici, sentant bien que nous en aurions besoin. Les capacités d'un pareil vaisseau ne plaident pas la cause de M. de Kerguelen à cet égard.

Je ne crois pas me tromper en pensant que ce qui a principalement déplu à M. de Kerguelen est l'union qu'il a vu régner entre les deux chefs, et l'ordre que j'ai établi dans les détails ; il aurait désiré que toute la dépense qu'il a occasionnée ici fut ignorée et qu'elle fut confondue dans celle de la colonie, comme toute celle de sa précédente campagne l'a été. Il aurait désiré pouvoir se vanter d'avoir fait sa campagne avec la plus grande économie ; il a vu que par ma manière de travailler, cette ressource lui échappait, et qu'en faisant tenir des comptes aussi en règle, ce n'était que pour vous en rendre un très fidele de tout ce qui concernait sa relâche ici.

Il ne me reste qu'à faire connaître l'inconséquence de M. de Kerguelen. Après ce qui s'était passé entre lui et moi, devais-je m'attendre à recevoir de lui une lettre fort honnête pour demander mes commissions, m'annoncer qu'il va appareiller, et me demander enfin mon amitié. Jamais, je l'avoue, demande ne fut plus indiscrete, et il faut qu'il me croit le cœur bien banal pour me l'avoir faite.

Je suis avec un très profond respect

Monseigneur,

Votre très humble et
très obéissant serviteur.

Maillard Dumesle

* * *